

8 Oct

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE LA CULTURE ET DES ARTS, DE
L'EDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS

SECRETARIAT GENERAL A L'ENSEIGNEMENT

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE

DECRET N° 71/369 du 23/II/71

fixant les modalités de recrutement
des volontaires de l'Education.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la Constitution
VU la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires ;
VU la loi n° 10/64 du 25 Juin 1964 instituant un code
de travail dans la République du Congo ;
VU la loi 32/65 du 12 Août 1965 fixant les principes
généraux de l'Enseignement ;
VU les nécessités de service ;
Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale ;
Le Conseil d'Etat entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Un recrutement de volontaires de l'Education est
ouvert aux élèves des classes Terminales n'ayant pas satisfait
au Baccalauréat. Les intéressés devront enseigner dans les
C.E.G. de l'intérieur du Pays, suivant les affectations qui
leur seront faites conjointement par ~~la~~ **Commission d'Organisation et le**
Ministère de l'Education Nationale .

ARTICLE 2.- Le nombre sera fixé par arrêté du Ministre de
l'Education Nationale. Ils percevront une bourse d'un montant
mensuel de 25.000 francs durant l'exercice de leur fonction.

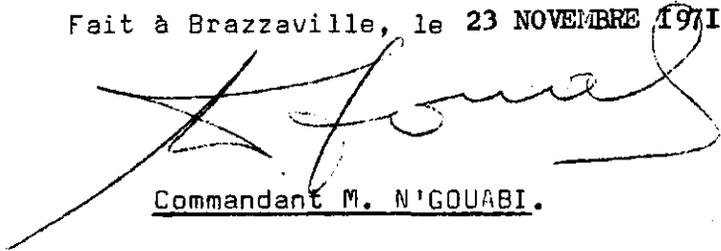
ARTICLE 3.- Au cours de l'année scolaire suivant leur période
d'enseignement, les intéressés seront admis sur titre à
l'Ecole Normale Supérieure en année préparatoire de la
première section.

.../...

ARTICLE 4. - Le présent décret sera publié au "Journal Officiel" et communiqué partout où besoin sera.

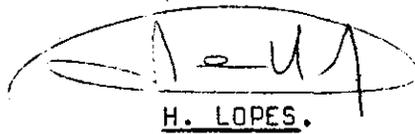
Fait à Brazzaville, le 23 NOVEMBRE 1971

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat



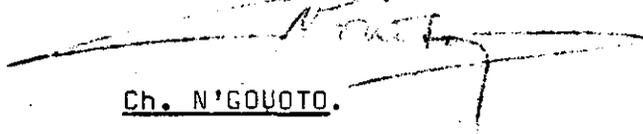
Commandant M. N'GOUABI.

Le Ministre de l'Education Nationale, de la Culture et des Arts, de l'Education Populaire et des Sports



H. LOPES.

Le Ministre des Affaires Sociales de la Santé et du Travail,



Ch. N'GOUOTO.

Le Ministre des Finances et du Budget.



Ange Ed. POUNGUI.